



COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

De U6 à U13

Se réunit les lundis et jeudis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 07 décembre 2023

Président : M. Alain BROCHE

Présents : MM. Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL – Jean-Baptiste SCIMECA - Joel BOLLIE

Procès-verbal n°11

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : Foot-reduit@cotedazur.fff.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES

FOOT à 5

Toutes les informations utiles à l'organisation des rassemblements U6 à U9 se trouvent dans « FAL » (Football d'Animation et de Loisir) à partir du 29 sept 2023.

Rappel : Aucun document ne doit parvenir au District par courrier ou courriel. Tout doit être envoyé, via FAL, par téléchargement.

Information importante :

Des amendes sont appliquées, dès la phase 1 pour les motifs suivants :

- Absence « Feuilles de plateau » : 50 €
- Absence « Feuille de présence » : 30 €
- Equipe absente ayant prévenu avant le jeudi : 20 €
- Equipe absente sans prévenir : 40 €

Organisation des rassemblements de la saison 2023-2024 :

- U6 - U7 → Plateau de 8 équipes maximum
- U8 – U9 → FestiFoot de 8 équipes

FEUILLES DE PRESENCE NON PARVENUES dans les délais du 25 novembre 2023 :

- **U6**
 - Site 3 : AsTam 1
 - Site 10 : As Moulins 1
- **U7**
 - Site 3 : Equip Nic. Acad. 1
 - Site 10 : AsTam 1
 - Site 11 : Case 1
 - Site 12 : As Moulins 1
 - Site 14 : Villeneuve Fc 3

Amende correspondante : Absence « Feuille de présence » : 30 €

AMENDES ANNULEES :

EQUIPES ABSENTES « AYANT PREVENU » du plateau du 25 Novembre2023 :

- **U7 :**
 - Site 7 : Fc Antibes 3

EQUIPES ABSENTES « AYANT PREVENU » du Futsal du 18 Novembre2023 :

- **U8 :**
 - Site 20 : FC Beausoleil 3

FOOT à 8

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE :

Gestion des feuilles de match

- **U12 – U13 : Tous niveaux : UTILISATION DE LA FMI**

Important : Si la FMI ne fonctionne pas, vous devez envoyer l'original de la feuille de match « papier » au District par voie postale ou par mail à secretariat@cotedazur.fff.fr

1. U10 – U11 :

- Les feuilles de challenge (2 feuilles) sont à télécharger et à envoyer via l'application « FootClub ». Vous avez la possibilité de les télécharger en format « jpeg ».
- **Ne pas oublier de cocher les équipes dans l'onglet « Administratif »**
- **Ne pas oublier de saisir les scores dans l'onglet « Sportif »**

2.

Aucune feuille de challenge ne doit parvenir au District par mail ou par voie postale.

Organisation des challenges U10 – U11 :

- Présence de 3 équipes :
 - L'équipe organisatrice joue le 1^{er} et le 3^{ème} match.
 - Le club organisateur est responsable de l'arbitrage sur les 3 matchs.
- Une équipe forfait (sur les 3 programmées) :
 - Les 2 équipes présentes jouent 2 x 25 mn
 - Le résultat saisi est le score **de la 1^{ère} mi-temps**.
 - Le résultat à saisir contre l'équipe absente est 3-0.
- 2 équipes programmées :
 - Match sec de 2 x 25 mn
 - Le résultat saisi est le score en fin de match.

Calendrier de la phase 1 :

- **U10 – U11 :**
 - 09/12
- **U12 – U13**
 - 09/12 → Match

FEUILLE DE CHALLENGE NON PARVENUES dans les délais du 25 nov. 2023

- **U10 N2** : Poule B, Site 1 : AsTam
Match perdu par pénalité à Astam avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaires (Asccf 2) avec amende.

ABSENCE FEUILLE DE CHALLENGE du 02 déc. 2023

- **U10 N2** : Poule B, Site 1 : AsTam
- **U10 Espoir** : Poule C, site 4 : Euro African
- **U11 N2** : Poule B, site 1 : As Moulins
- **U11 N2** : Poule B, site 2 : Es St André
- **U11 N2** : Poule B, site 3 : Fc Vallée Var Vaire

Sans réponse avant le 14/12/2023, le club recevant aura match perdu par pénalité avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur des adversaires (article 9.5 des Règlements Sportifs du DCA) et appliquera l'amende correspondante (50€).

AMENDES ANNULEES Fà5 :

FORFAITS :

- Journée du 25/11/2023 : U11 Espoir – Poule C : Fc La Colle 2
- Journée du 18/11/2023 : U10 N1– Poule B – Cavigal N. 2

FEUILLE DE MATCH du 23 nov. 2023 non parvenue dans les délais

- U12 Niveau 2 :
 - Poule A : Match n°26848493 : F.C. St Cezaire 21 /U.S. Pegomas 21: Match perdu par pénalité à Fc St Cézaire 21 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende.

ABSENCE FEUILLES DE MATCH du 02 déc. 2023

- U13 Niveau 1 :
 - Poule B : Match n° 26959971 : A.S. Roquefort 1 / U.S. Mandelieu Ln 1
- U13 Niveau 2
 - Poule C : Match n° 26840877 : E.S.C.R. 2 / F.C. Mougins 3
 - Poule E : Match n°26841091 : Usonac St Roch Vn 1 / F.C. Colomars 1
- U13 Espoir :

- Poule A : Match n° 26841146 : Villeneuve Loubet F. 2 / St. Laurentin 2
 - Poule D : Match n° 26841255 : V.S.J.B.F.C. 3 / Gjf Lev Tour Fal 2
- U12 Niveau 1 :
- Poule B : Match n° 26848386 : A.S.T.A.M. 21 / Cavigal Nice S. 21

Sans réponse avant le 14/12/2023, le club recevant aura match perdu par pénalité avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire (article 9.5 des Règlements Sportifs du DCA) et appliquera l'amende correspondante (50€).

FORFAITS :

Journée du 02/12/2023 :

- U11 Espoir – Poule A – Es St André 2 (3^{ème} forfait)
- U12 N2 – Poule A – Fc St Cézaire 21

FORFAIT GÉNÉRAL

U11 Espoir – Poule A : Es St André 2

Suite à 3 forfaits sur terrain (18/11 – 25/11 et 02/12), l'équipe de Es St André 2 est mise en forfait général. Ce forfait intervenant alors que toutes les rencontres « aller sec » de la poule n'ont pas été jouées, cette équipe est radiée de la compétition et considérée comme n'ayant pas participé. Les points obtenus contre elle sont retirés. (Article 36.1 des RS du District.)

Après vos matchs, PENSEZ A SAISIR VOS RESULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit) et scannez dans footClub vos feuilles de matchs dès le lundi (sauf FMI).

Le Président de séance :
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :
M. Patrick LEVY